

Prévoyance | Convention collective de travail du 23 juin 2015 au profit des salariés agricoles de Gironde non affiliés à l'AGIRC

ENTREPRISE

Raison sociale N° Siren N° Code NAF N° IDCC Forme juridique Adresse Code postal Ville Téléphone Fax Mail @ Date de création de l'entreprise Nature de l'activité Correspondance à adresser à (si différent du siège social) Effectif concerné à la date de l'adhésion N° ENTREPRISE CONTRAT N° DATE D'ADHÉSION CODE DISTRIBUTEUR
TAUX DE DISTRIBUTION
Nom du commercial

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ADHÉSION

- 1- Écrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre bulletin d'adhésion.
- 3- Joignez un Kbis datant de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une association.
- 4- Envoyez-le tout à votre interlocuteur commercial.

ENGAGEMENT

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par agissant en qualité de muni(e) de tous les pouvoirs nécessaires⁽¹⁾ **déclare adhérer à titre obligatoire** au profit de ses salariés agricoles relevant du champ d'application de la convention précitée et non affiliés à l'Agirc, à Humanis Prévoyance en vue d'appliquer les dispositions de la convention collective du 23 juin 2015.

Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1^{er} jour du mois civil suivant l'envoi du bulletin d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après acceptation par Humanis Prévoyance. Les cotisations figurent sur le présent bulletin d'adhésion. En tout état de cause, l'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance.

L'entreprise reconnaît avoir reçu et pris connaissance du présent contrat d'adhésion (le présent bulletin d'adhésion et les conditions générales référencées « CG/HP/PREV-CCN GIRONDE - 01.19 » où figurent les garanties) ainsi que la notice d'information référencée « NI/HP/PREV-CCN GIRONDE - 01.19 ».

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents, elle en accepte les termes.

L'Adhérent a-t-il, à la date de signature du présent bulletin, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail⁽²⁾ ou des bénéficiaires de rente éducation en cours de service⁽³⁾ :

NON : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement l'Institution.

OUI : Dans ce cas vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de passif ».

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement.

(2) Incapacité temporaire de travail y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou invalidité.

(3) Cochez la case concernée.

Je reconnais avoir connaissance des mentions réglementaires jointes.

Fait à le

L'entreprise
Signature et cachet de l'entreprise

Signature Humanis Prévoyance
Le Directeur

COTISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2019

PRESTATIONS	SALARIÉS AYANT UNE ANCIENNETÉ CONTINUE INFÉRIEURE À 6 MOIS		SALARIÉS AYANT AU MOINS 6 MOIS D'ANCIENNETÉ CONTINUE	
	Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B
Décès (décès, IAD, rente éducation, frais d'obsèques)	0,44 %	0,44 %	0,44 %	0,44 %
Incapacité temporaire de travail	-	-	0,53 %	0,53 %
Invalidité	-	-	0,56 %	0,56 %
Total	0,44 %	0,44 %	1,53 %	1,53 %

Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 410 005 110 - Siège social : 29, boulevard Edgar Quinet 75014 Paris. • L'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance. • L'Institution est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09. • Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations que vous nous communiquez sont traitées par l'organisme assureur, responsable de traitement, ou l'organisme gestionnaire par délégation. Ces traitements sont nécessaires aux fins de la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et peuvent également être réalisés aux fins d'opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale. De plus, ces traitements sont mis en œuvre en vue de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la fraude. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités précitées, les personnels habilités du responsable de traitement ou de l'organisme gestionnaire par délégation, ainsi que notamment ses prestataires, sous-traitants éventuels et partenaires, y compris les réassureurs, les coassureurs et s'il y a lieu les intermédiaires d'assurance. En cas de conclusion d'un contrat, vos données sont conservées conformément aux durées de prescriptions légales attachées au contrat d'assurance. En l'absence de conclusion d'un contrat, les données de santé peuvent être conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte à des fins probatoires. S'agissant des autres données et notamment en matière de prospection commerciale, vos données peuvent être conservées 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de votre part (demande de renseignements ou de documentation, par exemple). Vous trouverez l'ensemble des durées de conservation de vos données sur le site internet du Groupe Malakoff Médéric Humanis à l'adresse URL suivante : <https://malakoffmederic-humanis.com/politique-protection-malakoff-mederic-humanis>. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant aux services du Délégué à la Protection des Données (DPO) aux coordonnées suivantes : protection-donneespersonnelles@humanis.com ou à Groupe Malakoff Médéric Humanis - cellule Protection des données personnelles - 141, Rue Paul Vaillant Couturier - 92246 Malakoff cedex. Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif d'identité pour confirmer votre identité avant de répondre à votre demande. Pour en savoir plus, consultez le site internet du Groupe Malakoff Médéric Humanis à l'adresse URL suivante : <https://malakoffmederic-humanis.com/politique-protection-malakoff-mederic-humanis>. En tout état de cause, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07.

NOS COORDONNÉES

Malakoff Médéric Humanis : TSA 47 371 - 34186 Montpellier Cedex 4 - Tél. 09 77 40 06 80
 APPEL NON SURTAXÉ